

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 48 (1950)

Heft: 1

Artikel: Le nouveau directeur du cadastre du canton de Vaud

Autor: L.H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communication de la Direction fédérale des mensurations cadastrales

Par arrêté du 17 décembre 1949, le Conseil fédéral a modifié le règlement des examens pour l'obtention du diplôme fédéral de géomètre du registre foncier dans le sens d'une augmentation des droits d'examen. Une décision de même date du Département fédéral de justice et police a modifié dans le même sens les prescriptions concernant les occupations du personnel dans les mensurations cadastrales. Les nouveaux textes peuvent être demandés au Bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale et à la Direction fédérale des mensurations cadastrales.

Berne, le 31 décembre 1949.

Direction fédérale des mensurations cadastrales.

Le nouveau directeur du cadastre du Canton de Vaud



Nous avons le plaisir de saluer notre successeur en la personne de notre dévoué adjoint et collaborateur M. Georges Chenuz, nommé en qualité de chef de service (directeur du cadastre) par décision du Conseil d'Etat du 9 décembre 1949 pour entrer en fonctions le premier janvier 1950.

Né le 29 juin 1892 à Montricher, sa commune d'origine, il y fréquenta les écoles primaires puis le collège et le gymnase scientifique de Lausanne où il reçut le diplôme de bachelier ès sciences en juillet 1911.

Georges Chenuz a porté la casquette rouge de l'Helvétia; il en fut le F. M. pendant le semestre d'hiver 1912–1913 et le caissier au semestre d'été 1913. Etudiant, il a suivi les cours de la section des géomètres de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne. Après avoir subi les examens théoriques de géomètre devant la Commission fédérale au printemps 1914, il est entré en stage au bureau du géomètre officiel Edouard Panchaud à Lausanne, puis à Sierre chez le géomètre Clivaz où il a participé aux mensurations parcellaires des communes de Sornetan, Châtelat et Monible (Jura bernois). Le stage professionnel, interrompu par les

mobilisations de guerre, permit néanmoins au futur géomètre de se présenter aux examens pratiques en automne 1917 et d'obtenir la patente fédérale de géomètre du registre foncier; la même année, le Conseil d'Etat lui délivra le brevet vaudois de géomètre officiel.

Etabli à Montricher, M. Chenuz y ouvrit un bureau qui prit rapidement de l'extension grâce à la bienfacture de son travail. C'est ainsi que le jeune géomètre exécuta de nombreux travaux de génie civil, d'implantation de lignes électriques et de conservation du cadastre. Il fut chargé par l'Etat de diverses entreprises de mensurations parcellaires et de plans d'ensemble intéressant les communes de Berolle, Grancy, Villars s/Yens, Sévery, Vallorbe, Le Chenit, Gimel, Bière, représentant un total de 8700 ha. Habitant une contrée du pied du Jura, il s'est spécialisé dans les levés topographiques et la mensuration en montagne pour lesquels il acquit une grande expérience. Dans l'énumération ci-dessus, notons que les entreprises de Vallorbe et du Chenit furent faites en collaboration avec M. le géomètre officiel Pierre Charles, actuellement voyer du IV^e arrondissement à Lausanne, et que la mensuration de Bière fut terminée par M. Marc Bonnaz, géomètre officiel à Morges, M. Chenuz quittant son bureau privé pour se vouer à la carrière administrative. C'est ainsi que M. Georges Chenuz entre au service de l'Etat le 3 janvier 1935 comme sous-directeur du cadastre en remplacement du regretté Georges Gillard.

Georges Chenuz se fit apprécier par ses connaissances techniques approfondies, résultat d'une longue pratique professionnelle, et par son sens avisé des affaires. Il s'occupa essentiellement de la vérification des mensurations parcellaires puis de la conservation de la triangulation et du nivellement dans le canton.

M. Chenuz a collaboré à l'élaboration de la législation en matière d'estimation fiscale des immeubles; il est expert pour la coordination des estimations et président de la commission des installations techniques et industrielles jusqu'en 1947, activités confiées dès lors par le Conseil d'Etat à M. Roger Favre, ancien conservateur du registre foncier du district du Pays d'Enhaut.

Par suite de réorganisation administrative, le titre de sousdirecteur fut supprimé et le service de la Direction du cadastre se subdivisa en trois sections: administrative, technique et immobilière. M. Chenuz devient le chef de la section technique; de ce fait, il est désigné en qualité d'adjoint du directeur et chargé de la mensuration cadastrale qui constitue l'activité essentielle de la Direction du cadastre. Mais à côté de cette tâche, il s'occupe encore de la vérification de la conservation des mensurations parcellaires et a pour mission de préparer toute la documentation en vue de l'élaboration du tarif pour la conservation du cadastre, des instructions d'application et des plans et exemples-modèles. Ces tarifs et instructions ont été adoptés récemment par les autorités compétentes. Il nous est agréable d'exprimer à cet effet à notre distingué collaborateur notre gratitude pour avoir mené à chef cette étude délicate et parfois fort complexe qui permettra à l'avenir de poursuivre l'œuvre de la conservation dans le canton sur des bases techniques légales et équitables.

M. Chenuz s'est également intéressé au registre foncier, notamment à la réinscription d'office des droits réels dans les communes de Lausanne et de Renens.

Ajoutons que M. Chenuz a présidé le Conseil communal de Montricher de 1930 à 1932. Il fut le syndic de cette commune de 1933 à 1934 et le vice-président de la commission scolaire pendant plusieurs années.

Grand travailleur, M. Chenuz s'est toujours acquitté de sa tâche avec conscience et dévouement. Il s'est révélé en toute circonstance un technicien de haute valeur et nous sommes heureux de lui rendre ce témoignage au moment où il va prendre la direction d'un des plus importants services de l'Administration cantonale vaudoise. Nous lui adressons nos sincères félicitations en lui souhaitant beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions de directeur du cadastre. *Ls. H.*

Rücktritt von Herrn Johann Ruh in Brugg

Auf Ende 1949 ist Herr Johann Ruh, Grundbuchgeometer in Brugg, vom Erwerbsleben und seiner Stelle als Bezirksgeometer gesundheitshalber zurückgetreten. Der Regierungsrat wie auch die örtlichen Behörden haben ihm seine ausgezeichneten Dienste verdankt.

Kollege Ruh ist auf dem väterlichen Hofe in Buch (Schaffhausen) aufgewachsen, wo er seine Verbundenheit mit Volk und Heimat ererbt hat. Seine Studien absolvierte er am Technikum in Winterthur; 1908 wurde er als Grundbuchgeometer patentiert. Nachher wirkte er einige Zeit auf dem kantonalen Vermessungsamt in Aarau, dann als Bauverwalter in Brugg, woselbst er bald ein eigenes technisches Büro eröffnete und vom Regierungsrat zum Nachführungsgeometer des ganzen großen Bezirkes gewählt wurde. Dank seiner unermüdlichen gründlichen Arbeit und Sachkenntnis stand er bald in hohem Ansehen. Zahlreiche Werke, die er während den vierzig Jahren seiner ersprießlichen Tätigkeit erstellte, zeugen von seinem wirtschaftlichen Weitblick, so ganz besonders die mustergültigen Güterzusammenlegungen von Mandach, Rüfenach, Elfin-gen, Lauffohr, Villigen, Mägenwil sowie vom großen Birrfeld.

Im Militär ist Herr Ruh Oberst der Artillerie; seiner Wohngemeinde diente er in vielen Kommissionen und Beamtungen. Eine Reihe von Jahren war er im Zentralvorstand des Schweiz. Geometervereins und mehr als zwanzig Jahre Präsident der Sektion Aargau-Basel-Solothurn. In letzterem Amt hat er sich besonders um das Taxationswesen der schweizerischen Grundbuchvermessung sehr verdient gemacht. Sein sicheres, charakterfestes Auftreten und sein goldlauterer Charakter sicherten ihm zum voraus Erfolg und die Sympathie der höchsten Behörden.

Seine Berufskollegen und Freunde sehen ihn nur ungern zurücktreten; sie hoffen alle, daß die nun eintretende Entlastung seine Gesundheit wieder stärke. Seine großen Verdienste um Volk und Land aber seien ihm herzlich verdankt.